

DÉFENSE NATIONALE—LA SUPPRESSION DE POSTES CIVILS À
LA BFC GAGETOWN

Question n° 3291—M. Howie:

1. Au cours des prochains douze mois, combien de postes permanents confiés à des civils seront rayés de l'organigramme du personnel de la BFC de Gagetown?

2. A combien s'élèvent globalement les salaires et traitements annuels versés aux titulaires de ces postes?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Actuellement, 18 postes du Groupe du service général—services d'alimentation—niveau 2 (GS FOS 2) ont été identifiés et seront supprimés. Présentement, un des ces postes est vacant. De plus, 16 autres postes dont la classification n'est pas identifiée, seront supprimés d'ici un an.

2. Le salaire annuel total des 18 postes GS FOS 2 s'élève à \$108,954, lorsque ces postes sont comblés. Le salaire annuel total des 16 autres postes ne sera pas connu avant que ces postes ne soient identifiés.

PANARCTIC OILS LTD.—LA PRÉVISION DES BESOINS DE
PÉTROLIERS ARCTIQUES

Question n° 3300—M. Forrestall:

1. Le ministre de l'Industrie et du Commerce est-il au courant des déclarations faites, selon la presse, entre le 20 et le 24 octobre 1975, par le président de la *Panarctic Oil*, et qui indiquaient que la *Panarctic Oil* pourrait éventuellement acheter trois pétroliers scandinaves qui seraient affectés au transport du pétrole brut de l'Arctique vers les divers marchés?

2. Le ministre est-il au courant des données relatives à la participation du gouvernement et de ses organismes à la *Panarctic Oil* et, dans l'affirmative, quelle est l'importance de cette participation?

3. Le ministre a-t-il étudié quelles seraient les conséquences d'aller à l'étranger chercher ces navires, du point de vue de la viabilité à long terme de l'industrie canadienne de la construction navale, et de celui de la balance commerciale et, a) dans l'affirmative, à quelles conclusions en est-il arrivé, b) sinon, pourquoi en est-il ainsi?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le 22 octobre, le *Globe and Mail* publiait la nouvelle que la *Panarctic Oils Ltd.* avait découvert du pétrole sur l'Île Cameron. Cet article traitait brièvement des problèmes de transport du pétrole vers les marchés et mentionnait la possibilité qu'un constructeur naval scandinave fournirait un navire approprié.

2. Le gouvernement détient 45 p. 100 des actions ordinaires en circulation de la *Panarctic Oils Ltd.*

3. Le comité consultatif sur les avantages industriels provenant de l'exploitation des richesses naturelles rencontrera la *Panarctic Oils Ltd.* très prochainement pour discuter des implications de la découverte de pétrole annoncée, y compris les implications pour le transport maritime. En réponse à la question b), aucune conclusion n'a encore été établie, puisque la rencontre avec la *Panarctic Oils Ltd.* n'a pas encore eu lieu.

● (0000)

LE PROJET D'ÉCOLE INTÉGRÉE—BANDE ENOCH

Question n° 3482—M. Schellenberger:

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut-il préciser a) l'état des négociations ayant trait à la construction d'une école intégrée pour la bande Enoch et le district environnant en Alberta, b) la date prévue pour (i) l'approbation finale (ii) le début des travaux de construction?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): La bande Enoch a offert de fournir le terrain sur une base de location à bail et sans frais. L'administration du comté de Parkland et la bande Enoch ont approuvé le projet. Toutefois, parce qu'on a besoin de salles de cours à l'extrémité est du comté et qu'il

Questions au Feuilleton

y a un surplus de salles de cours à l'extrémité ouest du comté, et parce que le nombre de places demandé n'est pas justifié comme il se doit, le gouvernement provincial n'est pas disposé à procéder à la mise en œuvre du projet pour le moment. Les négociations se poursuivent avec le comté, et on mène actuellement une étude sur la population étudiante. On ne peut prévoir une date d'approbation définitive. Cependant, on ne s'attend pas à ce qu'une décision soit prise avant février.

FONCTION PUBLIQUE—LA FORMATION LINGUISTIQUE

Question n° 3491—M. Reynolds:

1. Quel pourcentage approximatif des fonctionnaires a suivi des cours de langue a) anglaise, b) française?

2. Pendant combien de temps, en moyenne, ces employés se sont-ils éloignés de leur emploi régulier pour suivre ces cours?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Si le nombre total de fonctionnaires en formation linguistique peut être exprimé en chiffres absolus, il ne saurait l'être de façon valide en pourcentage, ainsi que le demande la question, et ce, pour deux raisons: a) de nombreux cours sont des cours cycliques dont les élèves peuvent être les mêmes d'une année à l'autre; b) de nombreux cours sont des cours spéciaux ou à temps partiel, donnés par des écoles privées ou au niveau du ministère et où, là aussi, les élèves peuvent être d'une année à l'autre. Les seules données valides (sans élèves à reporter d'une année à l'autre) que l'on possède, concernent les cours continus ou intensifs. Ces cours ont été créés en septembre 1973; depuis cette date jusqu'en octobre 1975, le nombre de fonctionnaires ayant suivi des cours continus ou intensifs de langue s'établit comme il suit: Cours de français, 6,820; Cours d'anglais, 801; Total, 7,621.

(Remarque: En 1974, 258,590 employés étaient assujettis aux dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.)

2. La durée moyenne de la participation des fonctionnaires aux cours continus ou intensifs de langue est de six mois.

L'EXPORTATION DE PRODUITS FORESTIERS

Question n° 3510—M. Forrestall:

Le gouvernement sait-il combien a coûté en 1974, l'expédition par mer de produits forestiers canadiens vers d'autres pays et, a) dans l'affirmative, combien, b) dans la négative, pourquoi le gouvernement l'ignore-t-il?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le gouvernement ne sait pas le coût d'expédition par mer de produits forestiers canadiens vers d'autres pays en 1974. Il n'est pas obligatoire de faire connaître les détails de contrats d'affrètement à un organisme statistique.

GRC—LE DOSSIER «FEATHERBED»

Question n° 3522—M. Cossitt:

1. La GRC possède-t-elle un dossier désigné communément sous le nom de «Featherbed» ou en a-t-elle jamais eu un et, dans l'affirmative, a) où, b) la GRC, ou quiconque en son nom, a-t-elle donné copie du dossier et de son contenu à un organisme des États-Unis ou d'ailleurs, y compris la CIA ou le FBI?